

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

AMENDEMENT

N ° AS289

présenté par

M. Viry, M. Bony, M. Bourdeaux, Mme Levy, Mme Audibert, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Descoeur, M. Door, Mme Corneloup, Mme Boëlle et M. Hetzel

ARTICLE 28

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.